



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 09/09/2025 en audioconférence

**Président** : M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents** : MM Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT.

**Excusés** : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Jean-Marc STERNE– Ariana VALVIDIA

**Assiste** : M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### **Rappel à tous les clubs**

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Match N° 53406341 PITRAY OLIER 3 / ESC 20<sup>ème</sup> D4.B du 28/09/25**

**Match N° 53406331 PITRAY OLIER 3 / JUNIOR ACADEMIE D4.B du 05/10/25**

**Match N° 53406411 PITRAY OLIER 3 / PETITS ANGES 2 D4.B du 10/05/26**

**Demande de modification par PITRAY OLIER sur footclub du 06/09/25** pour jouer la rencontre du 28/09/25 au 02/11/25 et pour les deux autres avoir un coup d'envoi à 17h00 au motif : les 2 terrains occupés à 15h00.

*La commission vous rappelle les conditions de l'engagement de votre équipe supplémentaire repris au PV du 02/09/25. En conséquence, vous devez impérativement proposer un terrain de repli sous peine de voir votre équipe 3 pénalisée par un forfait et sur les plages horaires reprises à l'article 15.6 du RSG 75.*

**Match N° CAMILLIENNE 2 / PARIS EST SOLITAIRE 2 coupe Amitié du 14/09/25**

**Courriel de OFC SOLITAIRES du 09/09/25** déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de Paris Est Solitaire, l'équipe 2 de La Camillienne est qualifiée pour le prochain tour.

**Courriel de RC PARIS 18 du 20/08/25** sollicitant une dérogation concernant l'obligation d'avoir deux équipes de jeunes à effectif réduit dans le cadre de sa montée en seniors D2.

La commission rappelle que les dérogations à l'article 11 du RSG sont prévues uniquement lorsque l'équipe 1 d'un club, évoluant en D4, accède pour la première fois à la division 3.

En conséquence, la commission ne peut donner une suite favorable à votre demande et vous demande de respecter l'ensemble des obligations qui s'impose aux équipes 1 évoluant en D2.

**Courriel de l'ESC XVème du 08/09/25** demandant de jouer tous ses matches en D3.A le samedi soir.

La commission modifie en conséquence le calendrier de l'équipe de l'ESC XVème qui joue dorénavant le samedi soir.

## ANCIENS

**Match N° 54216471 CAMILLIENNE / NICOLAITE CHAILLOT 1 coupe du 14/09/25.**

**Courriel de Camillienne du 09/09/25** déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de La Camillienne, l'équipe de Nicolaïte Chaillot est qualifiée pour le prochain tour.

## JEUNES

### U 16

**Match N° 54214547 POUCHET / AS CENTRE PARIS coupe 75 du 21/09/25.**

**Courriel de AS CENTRE PARIS du 08/09/25** déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de l'AS Centre Paris, l'équipe de Paris XVII Pouchet est qualifiée pour le prochain tour.

## DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES

**Courriel de ESC XVème du 08/09/25** sollicitant une dérogation pour l'éclairage du stade de la Plaine. (Dossier en cours)

**Courriel de JAM du 08/09/25** sollicitant une dérogation pour l'éclairage du stade Jules Noel. (Proposition de classement en cours)

Au vu des éléments fournis, la commission accorde les dérogations concernant l'éclairage des stades de La Plaine et de Jules Noël pour la saison 25/26.

## PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

### RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

### Coupe 75 SENIORS

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### Coupe SENIORS Amitié

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### Coupe Anciens

1<sup>er</sup> tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

### Coupe U16

1<sup>er</sup> tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

**Coupe U16 amitié**

1<sup>er</sup> tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

**Coupe U15**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

**Coupe U14**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

**Coupe U14 amitié**

1<sup>er</sup> tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

*La commission précise qu'il n'est plus possible d'engager des équipes dans les coupes dont le tirage a été effectué.*

**Coupe CDM**

**Coupe séniors Féminines**

**Coupe U 20**

**Coupe U18**

**Coupe U17**

**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**